

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2024

Date de la convocation : 17 juin 2024

Nombre de délégués : en exercice : 32

- présents : 23

votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Tilly, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Christelle CARTOUX, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gyslène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Christophe SCHAUER, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Michèle BALLETT à Gilbert PIPEREAU.

Absents / Excusés : Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES représenté par Christelle CARTOUX, Spike GROËN représenté par Christophe SCHAUER, Laurence HABIB, Hubert JOUOT, Mathieu MOREAUX, Laurent ROULLET, Corinne SOULAS.

Membre suppléant présent : Jean-Paul BUGEAUD, Christelle CARTOUX, Claude CHANTEMARGUE, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 ;
3. Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Mauvières ;
4. Vote des taux de la taxe de séjour 2025 ;
5. Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens prolongée sur 2024 entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin 2021-2023 et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne ;
6. Attribution du marché de travaux de la réhabilitation et extension pour la création d'une micro-crèche à Lignac ;
7. P.A.C.T 2024 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du 1^{er} acompte de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations ;
8. Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2024 ;
9. Vote de diverses subventions communautaires ;
10. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec La Ligue de l'enseignement de l'Indre ;
11. Mise à jour des délégués au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Brenne Marche ;
12. Questions et informations diverses.

1. Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 à Saint-Hilaire-Sur-Benaize est **approuvé à l'unanimité**.

3. Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Mauvières

A la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la commune du Blanc, propriétaire des terrains, la société URBASOLAR est désignée lauréat de cet AMI.

La parcelle du projet est située sur la commune de Mauvières au nord du centre-bourg et à environ 4 km au sud du centre de la commune du Blanc. Le terrain d'implantation correspondant à une ancienne carrière exploitée entre 1950 et 1990 puis devenue décharge municipale, officiellement fermée le 27 avril 2022 par arrêté municipal.

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Mauvières d'une surface de 2,07 ha clôturée a été déposée le 22 mai 2024.

Dans le cadre de ce projet, la Direction Départementale des Territoires demande à la Communauté de Communes d'émettre un avis sur ce projet.

La commune de Mauvières est pour ce projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

4. Vote des taux de la taxe de séjour 2025

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2025 :

Catégories d'hébergements	Taux applicable	Fourchette officielle
Palaces	2,00 €	0,70 à 4,60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €	0,70 à 3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	0,70 à 2,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,50 à 1,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €	0,30 à 1 € €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberge collective	0,60 €	0,20 à 0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes et aires de camping-cars	0,30 €	0,20 à 0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 4, le tarif applicable par personne et par nuitée est de **4 %** du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Rappel : tout hébergement doit être déclaré en mairie.

Voté à l'unanimité.

5. Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens prolongée sur 2024 entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin 2021-2023 et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne a été signée, pour une durée de trois ans 2021-2023, puis prolongée d'un an 2024, afin de permettre à celle-ci de remplir ses missions de service public et de couvrir le coût de ses services d'accueil, d'information et de promotion ainsi que les coûts liés aux investissements nécessaires à son bon fonctionnement.

La Communauté de Communes lui attribue des crédits de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget de la Communauté de Communes.

Il présente donc le contenu de l'avenant n° 2 établi par l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne.

Modification de l'article 2 « Subvention allouée » de la convention d'objectifs et de moyens :

« Le montant arrêté pour l'année 2024 est de 23 608 euros. Le versement annuel pourra se faire par différents acomptes.

Tous les autres articles de la convention restent inchangés. »

Voté à l'unanimité.

6. Attribution du marché de travaux de la réhabilitation et extension pour la création d'une micro-crèche à Lignac

Renégociation avec les entreprises par le maître d'œuvre.

Réunion le 9 juillet 2024.

Point ajourné

7. P.A.C.T 2024 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du 1^{er} acompte de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations

Le montant de la participation financière de la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) au titre 2024, s'élève à 32 400 € sur une dépense subventionnable correspondant aux coûts artistiques de 90 000 € TTC.

La subvention est versée à la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin comme suit :

- un acompte de 50 %, à compter de la signature de la convention d'application annuelle par les deux parties,
- le solde sur présentation, au plus tard le 31 mai de l'année qui suit la signature de la convention d'application annuelle P.A.C.T. : du bilan artistique financier détaillé des manifestations soutenues.

La Communauté de Communes reverse aux organisateurs 50 % de la subvention demandée :

- Festiv'en Marche	2 966,31 €	(50 % de 5 932,62 €)
- Guillaume BELOEIL	2 030,33 €	(50 % de 4 060,66 €)
- Les Petites Heures de Compostelle	2 070,93 €	(50 % de 4 141,87 €)
- Le Temps Suspendu	6 046,32 €	(50 % de 12 092,64 €)
- Compagnie Tout & Versa	3 086,10 €	(50 % de 6 172,20 €)

Voté à l'unanimité.

8. Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2024

Présentation du tableau des subventions communautaires aux associations ayant intégré le P.A.C.T. 2024.

Associations du PACT 2024	Montants proposés
Festiv'en Marche	7 305,00 €
Guillaume BELOEIL	5 000,00 €
Les Petites Heures de Compostelle	5 100,00 €
Le Temps Suspendu	14 890,00 €
Compagnie Tout&Versa	7 600,00 €
Total	39 895,00 €

Voté à l'unanimité.

Les points 9 et 10 décalés en fin de conseil dans l'attente de Madame Michèle BALLET, vice-présidente en charge de la commission médico-sociale et sports

11. Mise à jour des délégués aux Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Brenne Marche
Rappel des délégués élus pour siéger au SM SCoT Brenne Marche (cf. délibération du 27/06/2023).

Titulaires :	Marie-Laure FRISCH David MARDHEL Gilles TOUZET Mathieu MOREAUX Philippe GOURLAY Spike GROËN Frédérique VRIGNAT Claude CHANTEMARGUE Hubert JOUOT	Suppléants :	Paul JEANNEAU Christelle RAOUI Catherine HUBERT
---------------------	---	---------------------	---

Selon l'article 7 des statuts du SM SCoT BM, la répartition des délégués doit se faire comme suit :

- CdC Marche Occitane Val d'Anglin : 9 titulaires et 4 suppléants

Il se trouve qu'actuellement il manque :

- 1 siège de suppléant pour la CdC Marche Occitane Val d'Anglin

Gilbert PIPEREAU se présente pour être délégué suppléant.

Voté à l'unanimité.

12. Questions et informations diverses

▶ **Transports scolaires**

Saint-Benoît-du-Sault – Mouhet – Chalais = montant d'environ 20 000 €

Les panneaux de signalisations sont commandés et seront donnés aux communes pour la pose.

▶ **Prochaine réunion de la CLECT** : le mardi 9 juillet 2024 à 18H00 – point sur les ressources.

Rédaction du rapport de la CLECT qui sera adressé aux communes qui auront trois mois pour délibérer.

▶ **PLUi**

Retard sur les impressions des dossiers (dû aux élections)

Les communes doivent répondre à la DDT concernant les servitudes.

Concernant les PDA les communes doivent délibérer rapidement.

Les points 9 et 10 sont évoqués sans la présente de Madame Michèle BALLET.

9. Vote de diverses subventions communautaires

Suite à la réunion de la Commission médico-sociale et sports du 18 juin 2024 et aux propositions de celle-ci, le Président présente le tableau de répartition des subventions aux associations.

Associations	Subventions votées par la Commission
Sportives	
Association des Sports Mécaniques de Prissac (motocross)	2 000,00 €
Team La Roche Chevreux (course de caisse à savon)	200,00 €
Ecole	
Ecole de Chaillac (sortie scolaire)	296,00 €

Modalités de paiement de la subvention à l'Association des Sports Mécaniques de Prissac en une seule fois car l'évènement est déjà passé.

Suite à la réunion de la Commission culture et patrimoine du 20 juin 2024 et aux propositions de celle-ci, Damien BARRE, Vice-Président, présente le tableau de répartition des subventions aux associations.

Associations	Subventions votées par la Commission
Culture	
Association Délire Monde	Ajourné
Association La Cloche	En attente d'autre financement
Diverses	
Musée de la minéralogie de Chaillac	2 500,00 €

Rappel des modalités de paiement des subventions culturelles :

- Versement de la subvention en deux fois pour les montants supérieurs à 1 000 € :
 - 50% à la signature du courrier de notification,
 - le solde après réception et analyse d'un bilan des actions menées grâce au financement,
- En cas de non réalisation des actions faisant objet de la subvention, la Communauté de Communes serait en droit d'exiger le reversement partiel ou total des sommes déjà versées.

Voté à l'unanimité.

10. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec La Ligue de l'Enseignement de l'Indre

Territoire énorme – Intervention d'une heure par semaine au collège de Saint-Benoît-du-Sault – 150 jeunes sur tout le territoire

Contribution de 13 000 € pour 10 jeunes uniquement de la CDC MOVA – Convention sur 3 ans.

Point ajourné

Alain NEVIÈRE intervient sur les vélos électriques qui ont été endommagés par les inondations au terrain de camping de Bélâbre. Est-ce que ces vélos seront remplacés ? Et qui les remplacent ?

La CDC a fait une déclaration de sinistre auprès de son assurance et est dans l'attente d'un retour.

Suite au conseil d'école de Bélâbre, une demande de renouvellement de 16 ordinateurs portables va être faite auprès de la CDC.

Gilles TOUZET : mutualisation des BDI.

Ce n'est pas une compétence communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15

**Prochain Conseil Communautaire à Beaulieu
le lundi 29 juillet 2024 à 18h30.**

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

AVOM

2017

